



**NOUVEAUTÉ RENTRÉE 2015**  
**CRÉATION D'UNE TROUPE DE THÉÂTRE**

Guipry

Vous voulez vous investir dans une troupe de théâtre en qualité de comédien, technicien, costumier, administratif ou autre fonction ? Ce sera possible dès octobre 2015.

Messac

L'objectif : constituer une équipe encadrée par des professionnels afin d'offrir de nombreux moments de rire et de détente au public.

Lohéac

Vous n'avez pas d'expérience ? Pas de souci ! Il y aura une place pour chacun en fonction de ses compétences et de sa disponibilité : les professionnels assureront les plus lourdes charges.

St Malo de

Phily

Condition d'admission dans la troupe : habiter sur le secteur Guipry-Messac-Lohéac-Saint Malo de Phily.



**Contact et renseignements:**

compagnie.didascalies@wanadoo.fr tél: 06 83 80 41 57



Faire rire:

Un

travail

sérieux!

**LOGEMENTS A LOUER**

La mairie dispose actuellement de plusieurs logements en location dont plusieurs appartements en collaboration avec Neotoa :

- Une maison T3 au clos Saint-André à partir du 1<sup>er</sup> septembre
- Quatre T2 square des Loumettes disponibles de suite et au 1<sup>er</sup> septembre
- Deux T3 square des Loumettes disponibles de suite



**COLLECTE DE PAPIER**

L'école Saint-Sauveur de Lohéac organise des collectes de papiers, journaux, livres, magazines, publicités,...

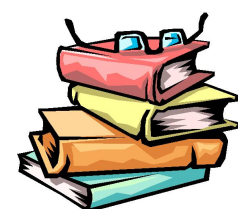
Rendez-vous à l'école de 10h à 12h le **26 septembre 2015 !**

**CLASSES 5**

**Le samedi 24 octobre**

Inscriptions et réservations auprès des commerces de Lohéac (Bar du centre et Hédonisme)

N'hésitez pas à rejoindre les bénévoles lors de leur prochaine réunion qui sera indiquée sur le panneau lumineux



**LA BIBLIOTHEQUE RECHERCHE DES BENEVOLES !**

Si vous avez du temps libre et êtes disponibles le mercredi et/ou le samedi de 10h à 12h, venez nous rencontrer lors des permanences ou contacter l'accueil de la mairie.

**CALENDRIER DES FÊTES**



**Août**

Le 29 : Forum des associations 9h-12h30 (salle des associations)

**Septembre**

- 4 au 6 : Championnat du monde de rallycross ; ASRL (circuit de rallycross)
- 11 au 13: Coupe de France de Slalom (circuit du karting)
- 27 : Course de Club karting ; ASK (circuit du karting)

**Octobre**

- 3 et 4 : Brocante Automobile ; Manoir de L'automobile
- 10 et 11 : Trophées de Bretagne de Karting ; ASK (circuit du karting)



**LES COMPTES-RENDUS DE CONSEIL**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI**

**Attribution des subventions aux associations 2015**

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité les montants des subventions octroyées aux associations au titre de l'année 2015.

| ASSOCIATIONS                              | Proposé pour 2015 |
|---|-------------------|
| COMITE DES FETES                          | 1 500.00          |
| ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS       | 400.00            |
| LALAC                                     | 400.00            |
| CLUB MOTO POLICE NATIONALE                | 300.00            |
| AICA                                      | 500.00            |
| VROUM VROUM                               | 1 500.00          |
| CLUB DES RETRAITES                        | 400.00            |
| ECOLE PUBLIQUE                            | 2 200.00          |
| ECOLE PRIVEE                              | 1 425.00          |
| CARNAVAL ECOLE (si demandé)               | 150.00            |
| SECTION FOOT                              | 2 000.00          |
| SECTION TAEKWONDO                         | 500.00            |
| SECTION GYM                               | 350.00            |
| TELETHON (si organisé)                    | 500.00            |
| FNATH                                     | 50.00             |
| SECOURS CATHOLIQUE                        | 300.00            |
| ASSOCIATION DES COMMERCANTS « père Noel » | 200.00            |

**Participations au titre de l'année 2015**

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité les montants de participations au titre de l'année 2015.

| Bénéficiaires                                   | Montants |
|---|----------|
| A.R.I.C.  | 307.00 € |
| Association des Maires d'ILLE-ET-VILAINE        | 257.95€  |
| Association des Maires ruraux d'ILLE-ET-VILAINE | 115.00 € |
| Service départemental d'incendie et de secours  | 11 083 € |
| Communes du patrimoine rural de Bretagne        | 982.50 € |

**Projet de lots à construire Rue de l'avenir**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la création de 7 lots supplémentaires Rue de l'avenir.

**Tarifs TAP 2015-2016**

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la tarification des TAP pour l'année 2015-2016 comme suit :

- 20 € par trimestre et par enfant
- Exonération pour les enfants de maternelle

**Tarifs de la cantine 2015-2016**

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la tarification de la cantine pour l'année scolaire 2015-2016 :

Résidents: 3,70 € subventionnés à hauteur de 0,20 € par la commune, soit **3,50 € / enfant**  
**Non résidents : 3,70 € / enfant**  
**Adulte : 6,00 €**

**Tarifs de la garderie 2015-2016**

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la tarification de la cantine pour l'année scolaire 2015-2016.

- Du lundi au vendredi matin à partir de 7h15 et le soir jusqu'à 18h30 :

- Résidents : 1,90 €
- Hors résidents : 2,10 €
- Le mercredi midi de 12h30 à 13h15 :
- Résidents et Hors résidents : 1 €

**CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN**

**Taxe d'aménagement**

Le Conseil Municipal valide l'augmentation du taux de la taxe d'aménagement à 2,5% et décide d'exonérer les constructions de type «abris de jardin» soumis à déclaration préalable sur le territoire communal.

**Voirie**

Le Conseil Municipal valide le déclassement et le classement des voies existantes et le classement des voies nouvelles dans le domaine public communal.

**Attribution des marchés restaurant scolaire et salle multifonctions à usage scolaire et périscolaire**

Le Conseil Municipal valide le choix des entreprises fait par la Commission d'appel d'offres, valide la construction d'un restaurant scolaire et de deux salles multifonctions à usage scolaire et périscolaire.

**Volet fiscalité ADS**

Le Conseil Municipal décide de demander que le service en charge du droit des sols gère également le volet fiscalité dans son ensemble et non pas, comme prévu initialement, par les services de la commune.

LE CARNET DE SANTÉ DE VOTRE HABITAT

Tous les conseils pour prendre soin de votre logement

Nous souhaitons tous vivre dans un logement sûr, économe, sain, confortable...et pour cause, nous y passons en moyenne les 2/3 de notre temps. Pourtant, qui s'étonne de ne pas disposer d'un manuel d'utilisation de son logement ? Alors que le moindre équipement multimédia est fourni avec une notice !

En effet, nous disposons de peu d'informations pour connaître, comprendre et utiliser au mieux notre logement.

Lorsque des désordres surviennent (sinistre, consommation en hausse, défaillance des équipements, apparition de moisissures), il est parfois trop tard et souvent coûteux d'y remédier, alors qu'un simple suivi peut permettre d'éviter beaucoup de ces désagréments.

Partant de ces constats, la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement et le Centre d'Études et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement ont élaboré, dans le cadre du Plan régional santé environnement (PRSE), avec l'appui de partenaires des domaines de l'habitat, la construction, la santé et l'environnement un **carnet de santé de l'habitat**.

Ce carnet vous conseille, vous informe et vous aide dans le suivi et l'entretien de votre logement. Il s'adresse à **tous** les occupants : que vous soyez propriétaire ou locataire, résidant en maison individuelle ou en appartement.

Chacun y trouvera des conseils pour l'entretien de son logement, des informations sur les obligations réglementaires, des fiches pour suivre l'historique de ses travaux, le contrôle de ses consommations et la planification de l'entretien de ses équipements.

Alors, n'hésitez plus, téléchargez le carnet de santé de votre habitat sur : [www.carnet-sante-habitat.bretagne.gouv.fr](http://www.carnet-sante-habitat.bretagne.gouv.fr)



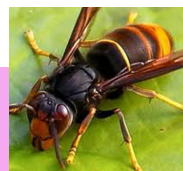
ELECTIONS REGIONALES 2015

Les élections régionales se dérouleront les **6 et 13 décembre** prochain.

Exceptionnellement, les électeurs inscrits entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 septembre 2015 pourront prendre part à ce vote.

Les personnes concernées peuvent dès à présent et ce, **jusqu'au 30 septembre 2015** se rendre en mairie aux heures d'ouverture pour procéder à leur inscription munies d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile ou d'un titre de propriété démontrant leur attachement à la commune.

FRELONS ASIATIQUES



Si vous apercevez un nid de frelons asiatiques, merci de contacter l'accueil de la mairie dès que possible aux heures d'ouverture (tel. 02 99 34 10 20)

ECHARDONNAGE

La destruction des chardons est obligatoire. Les propriétaires, fermiers, usufruitiers et usagers sont tenus de procéder chaque année, du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre, à la destruction des chardons dans chacune des parcelles qu'ils possèdent ou exploitent, dont ils ont la jouissance ou l'usage.

CHAMPIONNAT DU MONDE DE RALLYCROSS



PASS HABITANTS :

Vous trouverez dans cette lettre deux «PASS HABITANTS» à découper et à poser sur votre pare-brise de manière visible du vendredi 4 au dimanche 6 septembre 2015. Ils vous permettront à vous, habitants de Lohéac, de circuler dans le centre bourg. Veillez à conserver cette lettre, car aucun autre «pass» ne sera délivré.

A SAVOIR :

Suite aux différentes réunions avec la préfecture et les autorités compétentes, il nous a été demandé de prendre les arrêtés suivants :

- La vitesse de tous les véhicules circulant dans la commune de Lohéac sera limitée à 30km/h du vendredi 4 septembre, 8 heures au dimanche 6 septembre, 21 heures.
- Concernant le bal du Rallycross, la circulation et le stationnement de tous véhicules seront interdits du samedi 5 septembre 2015, de 19h à 6h le lendemain matin, dans **les deux sens** sur les rues suivantes : Rue de la Poste, Rue Saint-Sauveur, Rue de Verdun et Rue Saint André du n°2 au n°8
- Le stationnement de tous véhicules sera interdit du 4 septembre, 8h au 6 septembre, 21h sur les voies suivantes : Rue du Manoir, Rue de Châteaubriant, Chemin des Rochettes, Clos d'Ahaut et Chemin Saint André.
- Le stationnement de tout véhicule sera interdit sur le parking situé Rue de Châteaubriant du 1<sup>er</sup> septembre 17h au 6 septembre 20h
- Nous tenons à vous rappeler que la circulation et le stationnement de tous véhicules seront interdits dans le bourg sauf riverains, dessertes locales et personnes dûment autorisées par l'organisateur et la mairie du 4 septembre, 8h au 6 septembre 2015, 21h, sur les rues suivantes : Rue de la Poste, Rue Saint-Sauveur, Rue de Verdun, Rue de Rennes, Rue de l'Europe, Rue Hoche, Rue de la Forge, Chemin de Rublard, Rue du Stade, Chemin de Loumettes, Rue Saint-André et Rue Anne de Bretagne.

Merci de votre compréhension



Chèque>SPORT  
2015/2016  
15 € pour les jeunes  
de 16 à 19 ans\*

CHEQUE SPORT 2015/2016: POUR BOUGER SANS SE RUINER !

La Région Bretagne lance cette année encore le dispositif Chèque sport pour inciter les jeunes bretons âgés de 16 à 19 ans à fréquenter davantage les terrains et les salles de sport. Pour bénéficier d'une réduction de 15 €, suivez le guide !

Depuis 2006, la Région Bretagne s'est engagée dans une politique active en faveur de l'accès au sport pour tous, et notamment auprès des jeunes, dans une région d'une grande vitalité sportive. Pour y parvenir et alléger le budget des familles, elle offre depuis huit ans maintenant un Chèque Sport d'un montant de 15 €, destiné aux sportifs âgés de 16 à 19 ans. Ainsi, lors de la saison 2014/2015, plus de 29 000 jeunes ont bénéficié du Chèque Sport et ont ainsi réduit de 15 € le coût de l'adhésion dans leur club.

Cette année, à compter du 1<sup>er</sup> juin, les jeunes nés en 1997, 1998, 1999 et 2000 peuvent à nouveau retirer leur chèque sur [jeunes.bretagne.bzh](http://jeunes.bretagne.bzh) et le faire valoir auprès des 4 800 clubs partenaires. Cette aide individuelle unique est valable pour toute adhésion annuelle à un ou plusieurs clubs sportifs bretons, hors association interne à un établissement scolaire (UNSS ou UGSEL). Pour en bénéficier, rien de plus simple : il suffit de se rendre sur le site de la Région Bretagne dédié aux jeunes, de remplir un formulaire d'inscription, d'imprimer le mail de confirmation du téléchargement et de le présenter au club au moment de l'inscription.

Toutes les infos sur [jeunes.bretagne.bzh](http://jeunes.bretagne.bzh)